



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord

(10)

Rodez, le 10 juin 2025

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025**

SOULACROIX CELINE

Références : 2860346127026 NN2F 46 169

Exp. MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
105747

MADAME SOULACROIX CELINE
LES PREVAYRIES
117 CHE DU FROMENTAL
46300 LEOBARD

Date d'exigibilité : 20/06/2025
Date limite de paiement : 15/07/2025

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 2^{ème} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 70,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	175,00 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	392,27 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	605,50 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	56,00 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	119,70 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	338,80 Eur
C.R.D.S	25,20 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	1 732,47 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **1 732,47 Euros** est à payer au plus tard le 15/07/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- ☐ Prélèvement
- ☐ Télé-règlement
- ☐ Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN

TALON D'IDENTIFICATION A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

* prière de ne pas agraffer



Midi-Pyrénées Nord

SOULACROIX CELINE
2860346127026 (NN2F)

CN-25



Facture n° 01285417716353

Montant :

1732,47

euro(s), à payer pour le 15/07/2025